PROJET RÉFÉRENT

Accompagnement à la mise en place d’un Transport à la Demande (TAD) - Vallée de l’Hérault (34)



OBJET DE L'OPÉRATION

Le Cerema a accompagné la Communauté de Communes de la Vallée de l’Hérault (CCVH) dans la mise en place d’un service de transport à la demande. Il a apporté son expertise en matière de mobilité et d’approches centrées sur l’usager, ainsi que sa connaissance des acteurs du territoire.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Les mobilités constituent un enjeu majeur de développement pour la Communauté de Communes de la Vallée de l’Hérault (CCVH). Celle-ci souhaite donc réajuster son offre, y compris en intégrant les modes actifs. Pour accompagner cette réflexion, elle a sollicité l’expertise du Cerema. Dans un premier temps, et à l’issue d’échanges avec le Cerema, la CCVH a choisi de développer un service de transport à la demande. Elle a également souhaité impliquer les habitants et les usagers en adoptant une approche de « design de service » centrée sur leurs besoins.
Ce service de transport à la demande vise à répondre aux besoins de proximité et à assurer la connexion avec les lignes régulières, en s’appuyant sur trois ambitions fortes :

- **Réduction de l’impact écologique** : lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;
- **Mobilité inclusive** : garantir l’accès à la mobilité pour tous ;
- **Facilitation de l’accès aux services essentiels** : permettre l’accès aux soins et aux services de la vie quotidienne.

LA RÉPONSE DU CEREMA

La réponse du Cerema s'est articulée autour de trois axes auprès de la Communauté de Communes CCVH :

CONTACT

✉ relation-clients-occitanie@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Gouvernance, planification et organisation des mobilités
- Transports collectifs, partagés et intermodalité

1. **Accompagnement méthodologique et appui technique**
 - Élaboration d'un diagnostic territorial des mobilités réalisé à l'échelle de la Communauté de Communes par ses services.
2. **Appui aux acteurs du territoire lors du partage du diagnostic**
 - Identification des acteurs et du cadre législatif et juridique,
 - Présentation et validation du projet auprès des autorités organisatrices de la mobilité sur le territoire (Région Occitanie et syndicat mixte Hérault Transport).
 Le projet doit s'intégrer dans la politique régionale de transport à la demande.
3. **Accompagnement technique et méthodologique dans une démarche de design de services centrée sur l'usager**
 - Organisation d'un atelier réunissant 20 personnes (habitants et élus) permettant de :
 - Identifier les usagers cibles prioritaires du service,
 - Construire un service répondant à l'ensemble de leurs besoins,
 - Définir le rôle de la CCVH dans le déploiement du service et dans l'accompagnement des usagers.

Perspectives de développement du projet et accompagnement du Cerema :

- Lancement des premiers services de transport à la demande, suivi de l'expérimentation accompagné par le Cerema (début 2024).
- Accompagnement au développement d'autres types de services autour du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Gignac.

LE CLIENT / PARTENAIRE

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

PILOTE DU PROJET

Direction Territoriale Occitanie - Agence de Montpellier / Groupe Mobilités et Aménagements
Benjamin Saubion - Chef de Groupe

LE CALENDRIER

Début : avril 2022 - Fin : juillet 2023